

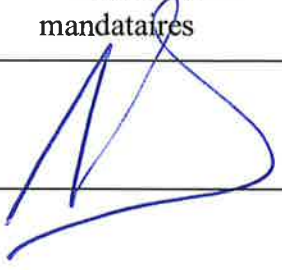
FEUILLE DE PRESENCE

A.P.I.2.S

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 10 000 euros
Divisé en mille actions de 10 €

Siège social : 14 rue du Pont de la Risle 61370 PLANCHES
RCS Alençon 790 410 914

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 15 juillet 2025

N° Ordre	Nom, Prénom, domicile, des actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de voix	Émargement des titulaires ou des mandataires
1	M. Jean-Claude MICHEL 14 rue du Pont de la Risle 61370 PLANCHES	1 000	1 000	
TOTAL		1 000	1 000	

La présente feuille faisant apparaître qu'un actionnaire est présent ou représenté, porteurs de mille actions auxquelles ont été attachées mille voix, a été arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau soussignés.

Fait à Planches,
Le 15 juillet 2025

Le Président



A.P.I.2.S

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 10 000 euros
Divisé en mille actions de 10 €

Siège social : 14 rue du Pont de la Risle 61370 PLANCHES
RCS Alençon 790 410 914

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT

----- PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE AU 15 JUILLET 2025

Le 15 juillet 2025 à 18 heures, au siège social,

Les associés de la société sus désignée ont été convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Présidence.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean Claude MICHEL, Président, Associé et liquidateur.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par les associés présents et par les mandataires des associés représentés.

Le Président constate que l'Assemblée, réunissant plus de la moitié des parts sociales, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 - Examen et approbation des comptes définitifs de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte
- 2 - Quitus au liquidateur et décharge de son mandat
- 3 - Constatation de la clôture de la liquidation
- 4 - Pouvoirs à conférer en vue des formalités

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées et le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close, et le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du liquidateur, approuve les comptes définitifs de liquidation, tels qu'ils lui sont présentés, et qui font ressortir un solde négatif de 2 135 €.

Et constate que ce solde se traduit dans le bilan de liquidation, par une disponibilité en banque de 13 440 € à l'actif et des capitaux propres positifs de 14 380 € au passif pour un capital initial de 10 000 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'il existe un boni de liquidation de 3 380 € à répartir entre les associés.

En conséquence, la collectivité des actionnaires décide que le liquidateur est définitivement déchargé de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de sa gestion à M. Jean Claude MICHEL, liquidateur, ainsi que décharge définitive de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, constate la clôture de la liquidation de la SASU "A.P.I.2.S" dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Liquidateur
M. Jean Claude MICHEL

